

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie Generali Iard, dont le Siège Social est situé 7 boulevard Haussmann 75009 Paris, atteste garantir

SDH

demeurant à :

23 AVENUE GAMBETTA
17100 SAINTES

par contrat d'assurance n° : AL169975

contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Générale pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles ci-après définies :

Diagnostiqueurs Immobiliers

Les garanties sont accordées dans les limites en montant et avec les franchises figurant au tableau ci-après.

LIBELLE	GARANTIE	FRANCHISE
Responsabilité Civile Générale		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant Dommages corporels garantis et Dommages immatériels en résultant Causés par :	8 000 000 EUR	non indexés par sinistre, Franchise : néant
Restaurants d'entreprises Intoxications alimentaires	1 600 000 EUR	par période d'assurance, Franchise : néant
Fautes inexcusables Accidents de travail Maladies professionnelles	1 000 000 EUR	par période d'assurance, Franchise : néant
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant dont	1 600 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 320 EUR maxi 3200EUR
Dommages subis par les préposés	8 000 EUR	par préposé et 32000 EUR par sinistre, Franchise 160 EUR par préposé maxi 1600 EUR par sinistre
Vols, abus de confiance escroqueries, détournements par préposés négligences facilitant un vol	23 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 320 EUR maxi 1600 EUR

FILIP001 / 014333419

2030 A

1 / 2

Pour nous écrire : Generali - 7 boulevard Haussmann - 75456 Paris Cedex 09



GENERALI
Solutions d'assurances

LIBELLE	GARANTIE	FRANCHISE
Responsabilité Civile Générale		
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	320 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 3200 EUR par sinistre

LIBELLE	GARANTIE	FRANCHISE
Garantie(s) supplémentaire(s)		
Défense	26.000 EUR	par sinistre
Responsabilité civile professionnelle diagnostiqueur immobilier	1.300.000 EUR	par sinistre, 1.500.000 EUR par année d'assurance Franchise 3.000 euros par sinistre

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Elle ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à St Denis, le 14/12/2009.

Generali

FILIP001 / 014333419

203D A

2 / 2

Pour nous écrire : Generali - 7 boulevard Haussmann - 75456 Paris Cedex 09

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2110640/120811
Norme méthodologique employée : AFNOR XP P 03-201
Date du repérage : 12/08/2011
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 01h00

A. - Désignation du ou des bâtiments	
	Localisation du ou des bâtiments : Département : 17270 Commune (suivi du lieudit) : Montguyon Adresse (avec numéro de rue, voie) Le Maine Nord Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Descriptif du bien :
B. - Désignation du client	
	Désignation du client : Nom et prénom: Réf: 2110640 Adresse : Si le client n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Apporteur Nom et prénom: Cabinet BOISSEAU - ROUDET - LEROY Adresse : 87, avenue Gambetta 1710 SAINTES
C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic	
	Identité de l'opérateur de diagnostic : Nom et prénom: Thierry LANDAIS Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SDH Adresse : 23 avenue Gambetta, 17100 SAINTES Numéro SIRET : 504 761 248 00013 Désignation de la compagnie d'assurance : Generali Assurances Numéro de police et date de validité : AL169975 / 31/12/2011 Certification de compétence 07017899 délivrée par : AFAQ CERTIFICATION , le 15/06/2008

Conclusion sommaire : **Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.**



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Descriptif des pièces visitées

Terrain - Lot 8 cadastré section A n° 1601,
Terrain - Lot 9 cadastré section A n° 1602,
Terrain - Lot 14 cadastré section A n° 1607,
Terrain - Lot 15 cadastré section A n° 1608,
Terrain - Lot 16 cadastré section A n° 1609,

Terrain - Lot 17 cadastré section A n° 1610,
Terrain - Lot 19 cadastré section A n° 1612,
Terrain - Lot 20 cadastré section A n° 1613,
Terrain - Lot 21 cadastré section A n° 1614

Batiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Terrain - Lot 8 cadastré section A n° 1601	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrain - Lot 9 cadastré section A n° 1602	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrain - Lot 14 cadastré section A n° 1607	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrain - Lot 15 cadastré section A n° 1608	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrain - Lot 16 cadastré section A n° 1609	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrain - Lot 17 cadastré section A n° 1610	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrain - Lot 19 cadastré section A n° 1612	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrain - Lot 20 cadastré section A n° 1613	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrain - Lot 21 cadastré section A n° 1614	Sol - terre et herbe	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

G. - Moyens d'investigation utilisés :



- La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Oct. 2007) et à l'Arrêté du 29 mars 2007.
- Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- A l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.
- Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé.
- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Commentaires (Écart par rapport à la norme, ...) :

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatation diverses

Fait à **Montguyon**, le **12/08/2011**

Par : **Thierry LANDAIS**

23 Avenue Gambetta
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 97 61 34
Fax : 05 46 97 26 30
Mail : agence17@e-maidiag.fr

Nota 1 : dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.